

PLU LE MALESHERBOIS

27 juin 2019

Validation du PADD**Ordre du jour :** Validation du PADD**Participants :** voir liste associée**Documents annexés :** support de présentation de la réunion

Mme BARBET et Mme RUET-ROUMAZEILLES indiquent en premier lieu que le calendrier qui avait été récemment précisé va évoluer. Etant donné que le PETR ne se prononcera qu'au mois de septembre sur les évolutions demandées par la CCPG sur le D.O.O du SCOT, il a été décidé de décaler l'ensemble des réunions à la fin septembre-début novembre et donc de décaler le débat du PADD.

Mr TARTINVILLE, Vice-Président du PETR explique que le PETR ne pourra se prononcer qu'après avoir reçu et validé le rapport de la commission d'enquête publique. La dernière réunion PPA relative au projet de SCoT organisée par le PETR se tiendra en septembre.

Mme BARBET présente les mises à jour des chiffres de consommation foncière projetée, ceux prévus par le SCOT et ceux ajustés et souhaités par les élus. Le travail des élus récemment réalisé sur le potentiel constructible a été pris en compte. Les superficies étant minimales, le changement est très peu visible.

Mme VILLETTE insiste sur l'obligation de justifier le scénario plus élevé en termes de consommation foncière par rapport au scénario du SCOT.

Il est observé que les demandes des communes ne respectent toujours pas les enveloppes, même ajustées du SCoT. Ainsi sur Malesherbes, sans même prendre en compte le projet Doré en centre-ville (2.5 ha). Les projets d'extension sont trop élevés avec un dépassement de 4.3ha ; même constat pour Manchecourt qui dépasse son quota de 0.8ha. Le projet « Les Jardins de Cassini » sur Coudray dépasse quand lui de 1.8ha.

Mme RUET-ROUMAZEILLES propose de raisonner sur 20 ans mais uniquement pour le cas de Coudray. Mme VILETTE de la DDT du Loiret explique que cela pourrait être envisageable mais seulement si le rapport l'indique clairement et que des justifications sont apportées.

Mme BARBET propose également de raisonner en ne prenant pas 10 ans comme échelle de temps pour le PLU mais 12 ans. Le tableau sera remis à jour et envoyé aux communes ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées avec la proposition sur 20 ans pour Coudray et la proposition de l'échelle de temps des 12 ans pour les autres communes.

Une réunion sera à prévoir en septembre entre la DDT, le PETR (Pôle d'Equilibre Territoire et Rural), le bureau d'études ECMO, Mme RUET-ROUMAZEILLES, Mme BERTHELOT afin de valider les choix du PLU vis-à-vis du SCOT.

Enfin, les plans retravaillés sur le potentiel constructible seront envoyés aux communes (zooms par commune). La commune de Nangeville n'ayant pas retravaillé le plan avant la réunion, transmettra les modifications, le cas échéant.

